Service : Actions éducatives, culturelles et sportives

Dossier suivi par : Alida LEVRAY et Gaëtane BARBENCHON-LANG

Tél. : 02 32 43 00 43
culture@bernaynormandie.fr

Appel à candidature
Projet « Conte musical »
2023-2024

Réf : CUL/AACCM/06/23
A Bernay,
le jeudi 13 juillet 2023

Objet : appel à candidature conte musical

Résidence artistique pour un artiste compositeur, un artiste auteur et un artiste plasticien, création d'un conte musical

PROJET :

Dans le cadre du projet culturel de territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il a été décidé de créer un conte musical par la mise en résidence de 3 artistes (un compositeur, un écrivain/auteur et un plasticien). Au vu du succès remporté précédemment auprès du public, nous lançons à nouveau l'appel à candidature pour la saison 2023-2024.
Le projet de résidence est porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et repose sur la pleine disponibilité pendant 5 semaines (réparties entre septembre 2023 et juin 2024 selon le calendrier) d'un trio composé d'un musicien-compositeur, un artiste-auteur et un artiste-plasticien (trio déjà constitué ou pas). Pensée comme un projet novateur qui favorise la transversalité entre les différents arts, cette résidence a pour vocation de créer les conditions d'une rencontre entre les professionnels et les différents publics. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et le public. Il est à préciser que la résidence de création est par ailleurs associée à trois étapes : un temps de prise de contact, de réflexion et d'expérimentation ; un temps de création avec le public et un temps de restitution.

HISTORIQUE :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte depuis 6 ans, la production d'un conte musical à destination des scolaires et du tout public.
Projets déjà réalisés :

- 2017 : Le carnaval des animaux
- 2018 : Anna, Léo et le gros ours de l'armoire
- 2019 : La disparition du caïman bleu
- 2021 : Yuko, un loup à pas de conte
- 2022 : Ottavia, la ville suspendue
- 2023 : Les oisillons d'Aristophane

INTERCOM Bernay Terres de Normandie

DONNEES TERRITORIALES :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est composée de 75 communes, compte plus de 56 000 habitants et s'étend sur une superficie de 916,9 km2.
Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne.
L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire de 2018 à 2019. Le projet s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et du projet social de territoire élaborés au deuxième semestre 2018. C'est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Les axes du projet culturel de territoire sont :
AXE 1 : Développer la solidarité, le vivre ensemble, par la culture, le sport et la richesse associative ;
AXE 2 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie ;
AXE 3 : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.

Les objectifs du projet culturel de territoire :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population ;
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Fédérer la population autour d'un évènement local ;
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles ;
- Mailler le territoire autour d'esthétiques innovantes : les arts visuels et numériques, le spectacle vivant et les musiques actuelles (public prioritaire : les jeunes).

L'Intercom Bernay Terres de Normandie possède un réseau du Conservatoire et des écoles de musique avec 4 pôles d'enseignement musical situés à Brionne, Beaumont-le Roger, Serquigny, Bernay. Le réseau propose plus de 30 disciplines instrumentales différentes et est ouvert à toutes les esthétiques. L'équipe pédagogique qui compose ce réseau participe, suivant les projets, à la constitution de l'Ensemble Instrumental de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

DEROULEMENT DE LA RESIDENCE :

La résidence de création dure environ 5 semaines :

- une semaine d'immersion (découverte du territoire, des publics et premiers contacts)

Lors de cette première semaine, les trois artistes (compositeur/auteur/plasticien) se rencontrent, font le choix d'un conte à travailler ensemble (détournement de conte déjà existant ou création), font la rencontre avec les différents publics et les enseignants. Période de création possible entre professionnels.

- deux semaines de création avec le public (action culturelle : ateliers de conception et de « fabrication »)

Forts d'une première expérience du territoire, les résidents, en s'appuyant sur des dynamiques locales, associent les publics à leur démarche pour créer ainsi ensemble une œuvre commune. Ils les associent à la réalisation de leurs productions et à la préparation de la restitution finale.

Une action de médiation aura lieu également et consistera dans la présentation des travaux préparatoires et d'une rencontre avec le public (exposition/concert/lecture, la forme reste à définir). C'est une étape indispensable au projet.

- une semaine de rencontre entre professionnels (artistes, musiciens, comédiens et intervenants divers)

Cette semaine permettra au trio de finaliser le travail de création et de commencer à se projeter sur les représentations finales. Des répétitions ou des mises au point pourront avoir lieu avec les autres artistes, techniciens et partenaires associés au projet.

- une semaine pour la restitution du projet

Le temps d'installation, de répétitions et de représentations sera d'une semaine, fin mai/début juin.

La restitution finale du conte musical se fera sur deux jours en mai-juin 2024. Elle consiste en 6 représentations sur le territoire : 4 à destination des scolaires et 2 à destination du tout public. Les résidents participent à ce temps de restitution qui valorise la démarche organisée.

OBJECTIFS :

Culturels :

- ✓ Proposer aux familles et aux habitants une création originale et accessible à tous sous une forme originale : un conte musical ;
- ✓ Favoriser la transversalité entre les artistes résidents et l'ensemble instrumental composé de professeurs du réseau des écoles de musique ;
- ✓ Favoriser la promotion de la littérature jeunesse.

Pédagogiques :

- ✓ Favoriser les échanges pédagogiques entre les artistes résidents et les différents publics, les inclure à des temps de création, créer du lien intergénérationnel ;
- ✓ Pour les élèves du Conservatoire/écoles de musique : échanges sur la création musicale, le métier de compositeur...
- ✓ Pour les élèves du primaire : répondre au programme du cycle 3 (étude de contes) :
- ✓ Pour le public ados : découvrir le principe de création en y participant ;
- ✓ Pour les familles et les personnes âgées : échanger autour de la création du conte musical.

Artistique : aide et soutien à la création artistique.

LES RESULTATS ATTENDUS :

L'artiste compositeur devra concevoir une œuvre musicale qui s'insérera au travail des 2 autres artistes. Cette œuvre sera jouée par l'Ensemble Instrumental de l'IBTN. Un contrat de cession de droits sera établi entre les artistes et l'IBTN. En parallèle, il se rendra disponible auprès des élèves musiciens du réseau afin de pouvoir échanger sur son métier, son parcours, son travail.

L'instrumentation est libre excepté la harpe et le basson mais ne devra pas dépasser 10 musiciens (chef d'orchestre inclus).

L'esthétique est libre. Plus de renseignements sur les pratiques enseignées dans le réseau seront fournies sur demande.

L'artiste auteur devra concevoir un récit détourné issu du répertoire des contes (classiques) en direction du tout public. L'étape de création se fera en commun avec les autres résidents, la participation des élèves du cycle 3 ainsi que d'adolescents ou de sénieurs.

L'artiste plasticien devra concevoir la mise en scène et la création de la partie visuelle du conte musical. L'étape de création se fera en commun avec les autres résidents et avec la participation du public (élèves, familles, centre de loisirs, pôle ados, maisons de retraite…). Plusieurs techniques de réalisation plastique et visuelle sont possibles : création numérique, théâtre d'ombres, arts plastiques… Le choix de la technique reste à l'appréciation de l'artiste. Pour les interventions auprès des mineurs, les trois artistes devront fournir le bulletin n°3 du casier judiciaire. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Pour l'intervention dans les écoles, une demande d'agrément se fera auprès de l'Education Nationale.

RESUME DE LA DEMANDE :

Création d'un conte musical avec la collaboration de trois artistes (compositeur/auteur/plasticien), en lien avec le public (élèves des écoles de musique, public des maisons de retraite, des pôles ados, élèves du 3ème cycle de l'école élémentaire et collège, etc.), afin que celui-ci soit restitué par des professionnels à destination du tout public (6 représentations). Date prévue de la restitution finale : fin mai-début juin 2024.

La durée totale du conte (récitation comprise) ne devra pas excéder 45 mn.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste qui réside et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera signée en début de la résidence.
L'Intercom Bernay Terres de Normandie met à disposition du trio en résidence un espace de travail équipé selon les besoins (salle, internet, imprimante, etc.).

Pour mener à bien leur travail de résidence, les trois artistes bénéficieront :

- ✓ d'une indemnité de résidence d'un montant de **6 000 € TTC chacun**, versée sur facture. Cette somme sera versée à chaque artiste, individuellement.
- ✓ d'une indemnité de déplacement, d'hébergement et de restauration, versée sur justificatifs, d'un montant plafonné à 2 200 € TTC par artiste résident ;
- ✓ d'un budget de production d'un montant limité à **1 000 € TTC**, alloué uniquement sur justificatifs avec l'accord préalable de l'Intercom, pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de la résidence, **pour l'ensemble de trois résidents.**

Nota bene : les résidents devront être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Plus spécifiquement, pour l'artiste compositeur :
La résidence d'artiste compositeur s'adresse aux compositeurs professionnels engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'artiste sélectionné disposera de plusieurs temps pour créer de la musique, rencontrer les autres artistes du projet et partager des temps d'échanges avec les élèves du réseau. L'Intercom mettra à sa disposition un espace de travail au sein du Conservatoire, disponible du lundi au samedi. Il aura en perspective un ou deux concerts sur le territoire pour donner une visibilité à son travail.

L'artiste devra disposer de son propre matériel.
La salle de travail mise à disposition se situe au sein du Conservatoire à Bernay. Les conditions d'accueil se décrivent ainsi :

- ❖ Une salle située dans le Conservatoire ;
- ❖ Possibilité d'échanger avec les musiciens de l'Ensemble Instrumental pendant les temps de la résidence ;
- ❖ Un accès à Internet

Pour l'accueil de l'artiste plasticien :
La résidence d'artiste plasticien s'adresse aux artistes professionnels engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'artiste sélectionné disposera de plusieurs temps de création en lien avec les autres artistes résidents. Il partagera des temps d'échanges avec l'équipe de coordination.

L'Intercom mettra à sa disposition :

- Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- Un accès Internet, imprimante si besoin ;
- Un budget pour le matériel, celui-ci sera à partager avec les autres artistes en résidence, en fonction des besoins (1000 € TTC maximum).

Pour l'accueil de l'artiste auteur :
La résidence d'auteur s'adresse aux auteurs professionnels de la jeunesse engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. L'auteur sélectionné disposera de plusieurs temps de création en lien avec les autres artistes résidents, de temps d'atelier d'écriture avec les classes d'écoles élémentaires, collèges ou publics retenus pour le projet.
L'Intercom mettra à sa disposition :

- Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- Accès internet, une imprimante si besoin ;

Toute la communication autour du projet sera prise en charge par l'IBTN.

SUIVI DU PROJET :

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires institutionnels. Pendant la résidence, les artistes mettront en œuvre une dynamique d'échange et de découverte par des outils de restitution des travaux comme : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.
Des temps d'échange et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels « les résidents » feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts. Tout au long de l'année, l'Intercom Bernay Terres de Normandie partage et valorise cette expérience.

Un comité de pilotage qui fera aussi office de jury sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le suivi du projet. Il sera composé d'élus, de techniciens et de partenaires financiers et institutionnels.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES :

La finalité du projet est la création d'un conte musical. Les artistes céderont les droits d'exploitation de la création finale à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la diffusion et pour la communication autour de ce projet et cela dans le but du rayonnement culturel. La création finale doit être libre de droits de reproduction pour l'ensemble des actions de communication et de promotion menées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et par les partenaires de l'opération.
Les logos de différents partenaires doivent paraître sur tous les supports de communication et de promotion du projet.

CONDITIONS FINANCIERES :

Les artistes seront rémunérés selon l'indemnisation de résidence préalablement définie. Un ou plusieurs acomptes pourront être versés durant la période de résidence sur présentation d'une facture et d'un RIB, selon le calendrier établi dans la convention. Le reste de la somme sera versé à la fin du projet sous présentation d'une facture.

PARTENAIRES :

La résidence d'artiste compositeur/auteur/plasticien est coordonnée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle est co-financée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires cosignataires de la convention pluriannuelle d'objectifs : la DRAC, la Région Normandie, Le Département de l'Eure, le Rectorat et l'Education Nationale.

EVALUATION :

Un bilan partagé sera réalisé à la fin de la résidence avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet. Un bilan écrit sera produit par les résidents et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers. L'évaluation de la résidence se fera en prenant en compte la satisfaction des publics ainsi que la qualité des outils de restitution.

MODALITES DE CANDIDATURE :

La résidence est ouverte à un trio d'artistes compositeur, auteur et plasticien. **Les artistes peuvent candidater séparément, il n'y a pas l'obligation que le trio soit déjà constitué.** Les trois professionnels doivent disposer chacun impérativement d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires. L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux artistes possédant un numéro SIRET (entreprise, association, artistes auteurs…) pouvant facturer des prestations. Les artistes ressortissants CEE et hors CEE peuvent candidater en se conformant à la législation française en vigueur.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

La résidence de création s'adresse aux artistes professionnels dotés d'une expérience de médiation auprès des publics dont la démarche de création est reconnue.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter :

- ✓ Une note d'intention de l'artiste présentant sa motivation ;
- ✓ Un C.V. accompagné des diplômes ;
- ✓ Un texte de présentation du projet et de sa démarche artistique ;
- ✓ Un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment (assez succinct) ;
- ✓ Les éléments relatifs au statut professionnel (No. SIRET/SIRENE au nom de l'artiste) ;
- ✓ La fiche de renseignements complétée, datée et signée.

Nota bene : Protection des données à caractère personnel

Conformément au RGPD, l'Intercom est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la convention.

MODALITES DE SELECTION :

Le jury constitué du comité de pilotage sera sensible à :

- La pertinence du projet en adéquation avec le territoire et le public ciblé ;
- L'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, de pédagogie et de communication ;
- La capacité à travailler en transversalité ;
- L'expérience pédagogique auprès des scolaires et des différents publics ;
- La qualité de présentation des contenus ;

La sélection aura lieu début septembre 2023. Elle sera effectuée par un jury. L'artiste sera sélectionné en fonction de la qualité de ses propositions artistiques, de la singularité de sa démarche et de son projet pédagogique. Le jury sera attentif aux liens que l'artiste établit entre sa démarche et la notion de transversalité des arts. Les finalités de la résidence étant de favoriser le temps de création et les temps de restitution.
Les candidats présélectionnés seront prévenus par e-mail puis invités à présenter leur projet devant le jury.
L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury.

CALENDRIER :

5 juin-30 juillet 2023 : appel à candidature

- 5 juin 2023 : lancement de l'appel à candidature
- 30 juillet 2023 : clôture de l'appel à candidature
- Du 31 juillet au 31 août 2023 : étude des candidatures par le jury
- Début septembre 2023 : entretiens avec le jury (pour les artistes présélectionnés)

Septembre-octobre-novembre 2023 : période de résidence commune aux 3 artistes (une semaine de présence sur le territoire).

- Période de création
- Prise de contact avec l'équipe pédagogique du réseau
- Prise de contact avec les élèves du réseau

Janvier-février 2024 : période de résidence commune aux 3 artistes, création avec le public (une semaine de présence sur le territoire).

- Etape de création entre les trois artistes et avec les publics du territoire
- Temps d'échange avec les élèves
- Évènement autour des artistes résidents (1 ou 2 jours) : diffusion des œuvres déjà crées par le compositeur, avec la participation des ensembles instrumentaux du réseau. Lecture de textes, exposition d'œuvres...

Mars-avril 2024 : période de résidence commune aux 3 artistes, création avec le public (une semaine de présence sur le territoire).

- Etape de création

- Temps d'échange avec les élèves

Mai 2024 :

- Finalité de la création, échanges avec les différents intervenants, derniers réglages, répétitions, etc. (une semaine de présence sur le territoire)

Fin mai-début juin 2024 : restitution du conte musical (une semaine de présence sur le territoire)

- Installation et répétitions ;
- 6 représentations sur 2 jours

Les artistes s'engagent à être présents lors des restitutions.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 30 juillet 2023.

Les documents seront à transmettre uniquement par voie dématérialisée (via WeTranfer) à l'adresse **culture@bernaynormandie.fr**

- ✓ Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé par le service développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et validera la réception du dossier.
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- ✓ **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**
- ✓ L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury (présélection et sélection).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter :

- ✓ **Alida LEVRAY** au **06 29 48 27 67** ou par e-mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr
- ✓ **Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal** au **02.32.43.00.43**

INTERCOM Bernay Terres de Normandie

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- ☐ Personne physique
- ☐ Personne morale
- ☐ Association/Compagnie

Nom:……
Représenté par :……
Nom: ……
Prénom : ……
Adresse:……
……
Code postal:……
Ville : ……
Pays : ……
Téléphone :……
Fax : ……
E-mail
……
Site internet :……
Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :……
Intervention en milieu scolaire :……
Agrément Education Nationale :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Profession : ……
Axes de recherche/ Thématique de votre travail……
……
Permis B et voiture……

Pièces à fournir également :

- ☐ un *curriculum vitae* à jour faisant état des expériences, d'ateliers, rencontres et actions à destination de différents publics, (format pdf ou word) ;
- ☐ les éléments relatifs à votre statut professionnel ;
- ☐ un agrément de l'Education Nationale (si intervention auprès des publics scolaires) ;
- ☐ une description du projet artistique envisagé pendant la résidence, permettant d'apprécier sa nature et ses techniques de réalisation (format pdf ou word) ;
- ☐ une note d'intention présentant sa motivation pour le projet
- ☐ un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment

Fait à ……,
le……
Signature

INTERCOM Bernay Terres de Normandie

Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Soutenu par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

RÉGION NORMANDIE